



# Le petit Journal

[www.guarbecque.fr](http://www.guarbecque.fr)

BULLETIN MUNICIPAL – MARS 2015

Chères Guarbecquoises, chers Guarbecquois

Mars sera encore un mois d'élections. Les 22 et 29 mars nous élirons nos conseillers départementaux (ex conseillers généraux). Avec un changement important pour notre commune car nous quittons le canton de Lillers pour rejoindre celui d'Aire sur la Lys.

C'est aussi le mois du budget, je proposerai au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes communales, comme nous l'avons fait depuis quelques années.

Encore une fois ce bulletin municipal est agréable à lire et nous apporte beaucoup d'informations et de très beaux reportages avec une préférence pour les 100 ans de notre chère Léonie qui a toujours une forme exceptionnelle.

Au nom de ma famille, je remercie les très nombreux Guarbecquois et Guarbecquoises pour leur présence et leurs témoignages de sympathie lors du décès de Juline.



G  
U  
A  
R  
B  
E  
C  
C  
O  
U  
E

2  
0  
1  
5

# Cérémonie des vœux 10 janvier 2015

Tout d'abord, merci à notre adjoint Didier Depaeuw pour ce superbe diaporama qui retrace les moments importants de l'année 2014 organisés par la commune. Si on devait y ajouter les manifestations réalisées par les associations, on y passerait la soirée.

" Permettez-moi au nom de l'équipe municipale de vous adresser à chacun et chacune d'entre vous, à vos familles et à vos proches, tous nos vœux pour cette nouvelle année 2015. Que 2015, vous soit une année douce, heureuse, faite d'épanouissements personnels et professionnels, synonymes d'une vie meilleure. J'ai également une pensée toute particulière pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés.

Pour partager ce moment de vœux, je tiens à remercier nos invités de marque qui nous font l'amabilité d'être présents ce soir : Monsieur le Député, Messieurs les conseillers Généraux, Monsieur le président de la communauté de communes Artois Flandres, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales, Mesdames et Messieurs les élus des communes voisines et amies, Madame la secrétaire de Mairie et les membres du personnel communal, Monsieur l'Abbé, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat ou des collectivités territoriales, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, du corps enseignant, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, Mesdames, et Messieurs les commerçants et artisans et les Guarbecquois et Guarbecquoises.

La cérémonie des vœux d'une municipalité à ses habitants, d'un Maire à ses concitoyens est toujours un moment quelque peu particulier.

Même si l'exercice peut apparaître convenu, comme une sorte de rituel, je ne le considère pas comme un simple exercice de bonne convenance. Pour ma part ce RDV est un moment particulier et important dans la vie d'une Collectivité.

Particulier et important d'abord, car c'est l'occasion de nous rassembler : élus, habitants, responsables associatifs, acteurs socio-économiques et culturels, forces vives de notre territoire, et de remobiliser chacun, dans la vie et le devenir de notre bien commun à tous, « GUARBECQUE ».

Particulier et important ensuite, car au-delà de rendre compte de l'action municipale, c'est surtout l'occasion pour nous, élus, d'esquisser pour vous, habitants, des perspectives pour l'année à venir.

Particulier et important toujours, car c'est aussi l'occasion de vous faire partager nos envies, nos ambitions pour notre village et sa population, mais aussi nos interrogations, nos inquiétudes.

Mais un moment particulier également, car c'est aussi l'occasion de vous exprimer un certain nombre de points de vue. Le contexte particulier que traverse aujourd'hui l'ensemble des collectivités, y compris Guarbecque, m'invite à reconsidérer certaines choses. Aller au-delà, parce que notre village n'évolue pas seul au milieu de nulle part, indifférent aux changements et aux réformes en cours, mais s'inscrit dans un contexte qui bouge et change plus vite chaque jour.

Aller au-delà car comme toutes les collectivités, notre commune est aujourd'hui de plus en plus dépendante des choix d'une politique nationale, avec des conséquences sur notre vie municipale.

En effet, la baisse des dotations de l'état ou la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires impactent financièrement les communes et perturbent nos initiatives déployées au service de la population.

Comme vous le voyez, être un village ne veut pas dire être passif. Je profite de ce moment pour remercier l'équipe municipale pour ses décisions, pour le travail intensif fourni lors de la préparation des dossiers. Ces femmes et ces hommes passent de nombreuses heures à la mairie au détriment de leurs familles, de leurs loisirs. Ils le font dans un seul but, votre bien-être, le bien collectif. A travers eux ce sont des milliers d'élus qui construisent nos villages, nos intercommunalités, notre pays. Ce soir cette cérémonie est aussi en leur honneur.

En mars 2014, vous m'avez de nouveau accordé votre confiance, signe du travail accompli depuis 2001. A mes collègues qui ont cessé leur mandat au mois de mars, j'exprime mes remerciements pour leur dévouement envers notre collectivité. Les femmes et les hommes qui composent votre nouveau conseil municipal sont engagés à votre service et pour le bien-être de la commune. Ils ont à cœur de travailler dans l'intérêt général. Les années qui arrivent ne seront pas de tout repos. Réformes territoriales, baisse des dotations nous obligent déjà à voir nos

actions autrement. Comme promis nous n'avons pas augmenté les impôts locaux depuis plusieurs années. Nous pouvons conduire des actions peu coûteuses et qui améliorent la vie de nos habitants.

Les investissements, les réseaux, l'entretien des bâtiments, des voiries, la sécurité des personnes, des biens sont indispensables. Cependant, le bien-être des villageois passe aussi par les liens sociaux, par l'appartenance à une unité, à un village. Guarbecque a la chance de s'appuyer sur un tissu associatif fort. Ainsi, les manifestations organisées par les Associations, par le CCAS, la municipalité favorisent les échanges. En moyenne, nous avons 6 à 7 manifestations par mois. Les animations proposées sont des prétextes pour partager des moments sympathiques pour tous les âges, toutes les envies, qu'elles soient festives, culturelles, caritatives ou sportives. Nous nous associons aussi aux autres villages par des journées organisées comme inter-villages.

Sans les nombreux bénévoles, notre village ne pourrait pas faire face à tous les financements, aux aides fraternelles, aux manifestations en tout genre. Mesdames, Messieurs les bénévoles, recevez tous nos remerciements et toute notre gratitude.

Le rôle d'une municipalité est d'épauler les associations et de soutenir leurs projets dans la mesure de ses possibilités, même si, comme chacun sait, ce sera fonction d'un contexte économique difficile. Il accélère la prise de conscience budgétaire des collectivités territoriales et nous impose une gestion rigoureuse de nos dépenses. Avec des dotations de l'État en diminution, les années à venir seront difficiles financièrement pour notre collectivité. Il fragilise bon nombre de nos concitoyens, jeunes, travailleurs pauvres, retraités, nous demandant de mener une politique sociale forte, sachant que les aides financières ou alimentaires que le Centre Communal d'Action Sociale est amené à débloquent constituent, bien souvent, l'un des derniers remparts contre l'exclusion financière et contribuent au maintien de la dignité de la personne aidée. Plus que jamais, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, face à des situations fragilisées de plus en plus nombreuses, une complémentarité entre tous les acteurs sociaux du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, est indispensable. Aujourd'hui, je me félicite des partenariats solides qui existent avec les services du Conseil Général, la Mission locale, et les associations caritatives locales. Aux responsables et aux bénévoles de ces associations, j'exprime toute ma reconnaissance pour leur engagement, leur dévouement en faveur de nos concitoyens les plus démunis.

J'en profite pour saluer Monsieur Gilles Dumur présent ce soir, un Guarbecquois d'origine qui est directeur de sa propre société « Arbolys ». Il vient de démarrer une première phase de construction d'un projet du type béguinage à 50 mètres d'ici. Cette première phase comprend 7 logements dont 2 pour personnes à mobilité réduite prévus pour fin 2015. La 2<sup>ème</sup> tranche comporte 8 logements dont 4 pour PMR. Il est prévu un espace commun convivial, une salle de jeu voire peut être de sports, des activités manuelles. Il y aura de vastes espaces verts et d'agrément avec des bancs et un terrain de pétanque. Ces logements seront réservés pour les seniors non médicalisés. Quand j'ai posé la question à Gilles pour savoir à quel âge on était considéré Senior, il m'a répondu à 50 ans ! et là je me suis dit ça y'est je peux déjà réserver !! Je voulais parler de ce projet privé ce soir car il s'inscrit vraiment dans la politique de notre village et il correspond totalement à nos attentes et à celles de la population.

**Au niveau des projets pour cette année 2015**, je ne rentrerai pas trop dans les détails sachant que nous travaillons sur les projets évoqués lors des élections municipales, selon notre budget à venir:

Comme la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de busage de fossés et d'aménagement de l'impasse rue de la lampe. L'étude a été finalisée par les services de la communauté de communes Artois Flandres. L'appel d'offres va être lancé rapidement.

A l'étude aussi, la rénovation de l'ancien terrain de football. Celle-ci comporte une nouvelle pelouse, les mains courantes qui sont devenues dangereuses voire des options telles que l'éclairage. Reste à lancer les consultations des entreprises. En espérant que le coût de ces projets soit conforme à nos attentes.

Beaucoup d'autres études sont encore à réaliser comme la transformation de l'ancienne école maternelle pour l'ensemble des associations. Ainsi que l'utilisation de l'ancienne Mairie. Un diagnostic avait été réalisé par les élèves du lycée Sainte Marie avec un sondage des professionnels et de la population.

Concernant les rythmes scolaires c'est-à-dire les 4 jours 1/2, nous les avons mis en place dès septembre 2013 mais simplement en aménageant les horaires de la garderie. En avril 2014, nous avons créé la commission « affaires scolaires » qui a planché studieusement sur les TAP, Temps d'Activités Périscolaires. Cela a été un énorme travail pour la commission. Je ne dis pas merci à Mr Peillon, ancien ministre de l'Education Nationale pour cette réforme. Il aurait été intelligent d'étudier la faisabilité pour la mise en place des TAP par les municipalités ! Nous avons démarré avec succès en ce début d'année. Plus de 85 % des élèves y participent. Les activités proposées sont



nombreuses : Escrime, Tir à l'arc, chant choral, jeux et activités manuelles, échecs, dessiner le Manga, arts plastiques et de l'éveil musical, musicothérapie. Il faut savoir que les activités sont dispensées par des professionnels. Le conseil municipal a décidé la gratuité des TAP pour les familles afin que chaque enfant puisse y participer. La participation de l'état est d'environ 7000 euros par an alors que la dépense prévue pour la commune est de 15 000 euros. Sans compter les 2 contrats CUI que nous avons recrutés. Nous ne sommes pas sûrs que l'état continuera à donner cette petite subvention dans les années futures, ce qui pourrait remettre en cause nos TAP. Félicitations à la commission des affaires scolaires pour le travail effectué.

**Côté économique**, nous avons la chance depuis le 26 septembre d'avoir une crêperie bretonne «LA GUARLETTE SAINT NICOLAS » qui a ouvert ses portes, dans les murs de l'ancienne boulangerie. Je souhaite beaucoup de réussite à Mme et Mr Marien pour cette entreprise locale innovante.

Mon discours a été plus court que d'habitude car mon premier adjoint et ma secrétaire de Mairie m'ont donné leurs discours hier soir, ce qui m'a permis d'enlever une dizaine de pages du mien ! Ce qui est très bien ainsi. Qu'ils soient ici remerciés.

Je remercie les adjoints et les conseillers municipaux qui sont toujours à mes côtés, pour leur investissement de chaque jour. C'est ce travail d'équipe qui est motivant dans cette mission d' élu.

Avant de finir mon discours je veux remercier Sandrine et mes enfants qui supportent mes absences depuis 20 ans maintenant.

A l'aube de cette nouvelle année je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux.

Meilleurs vœux de santé pour vous et vos proches.

Meilleurs vœux de réussite pour tout ce que vous allez entreprendre.

Bonne année dans votre vie familiale, professionnelle et associative.

Et je souhaite à notre beau pays de ne plus vivre de moments horribles comme il vient de le connaître.

Nous avons la chance d'avoir la liberté d'expression. Devant cette épreuve difficile la France a montré sa force et surtout sa capacité à rassembler les Françaises et les Français.

Bonne année à tous.





# Compte rendu conseil municipal

Séance du 29 septembre 2014

Le compte rendu de la réunion du 19 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

## 1) NAISSANCE - DECES

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Madame Anne DUPUIS pour la naissance de son petit fils et présente ses condoléances à Madame Marie-Thérèse VENEL et Monsieur Bernard THELLIEZ pour le décès de Monsieur Gilles THELLIEZ.

## 2) DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que les services de la Préfecture par courrier en date du 27 juin dernier ont indiqué que la délibération du conseil municipal concernant la délégation de pouvoirs au maire en date du 7 avril dernier n'était pas conforme à la législation.

En effet, il appartient au conseil municipal de fixer les limites et conditions d'exercice de certaines délégations notamment les alinéas 2, 3, 15, 16, 17, 20 et 21.

Monsieur le Maire expose que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les observations des services de la Préfecture ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2) De fixer, dans les limites de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3) De procéder, dans la limite de 300 000 euros par opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire.

- 16) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 10 000 € par sinistre.
- 18) De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile.
- 21) D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'Urbanisme.

**Article 2 :** Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la précédente.

### 3) PERSONNEL COMMUNAL

#### A) Régularisation heures supplémentaires 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les services de la trésorerie d'ISBERGUES ont indiqué que pour permettre le paiement d'heures supplémentaires aux agents communaux, il était nécessaire de prendre une délibération du conseil municipal.

Certains agents communaux ayant bénéficié d'heures supplémentaires, et compte tenu des observations faites par les services de la perception, un titre exécutoire pour le remboursement des heures supplémentaires a été émis pour chaque agent concerné pour l'année 2012.

Monsieur le Maire informe que ces heures supplémentaires ont bien été réalisées notamment lors des différentes tâches : élections, célébration de mariages, réunions, réceptions diverses et recensement de la population.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal et demande la prise en charge par la Commune des heures supplémentaires effectuées pour les années 2012, 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable.

#### B)

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que, conformément au décret n° 2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées,

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

L'assemblée délibérante,

**INFORME** que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie C ainsi que ceux appartenant aux grades de catégories B ;

**DECIDE** d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public (le cas échéant) relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES
Adjoint Administratif	1 <sup>ère</sup> Classe 2 <sup>ème</sup> Classe
Adjoint Technique	1 <sup>ère</sup> Classe 2 <sup>ème</sup> Classe

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires (I.H.T.S.) cité ci-dessus. Ces agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création d'emploi qu'ils occupent, seront ainsi rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet, dépassent les bornes horaires définies par le cycle de travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps complet, leur montant sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

**CHARGE** l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

**4) TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU VERSEMENT A LA COMMUNE D'UNE FRACTION DU PRODUIT TCCFE PERCUE PAR LA FDE**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Comme la loi le prévoit la FDE 62 qui exerce la compétence de l'AODE perçoit la TCCFE de plein droit à la place de toutes les communes de moins de 2000 habitants.

Depuis l'entrée en application début 2011 de cette loi, la FDE 62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage de 3 % représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de MDE pour l'éclairage public.

Néanmoins, la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le versement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie.

La fraction du produit TCCFE perçue par la FDE62 et reversée à la commune est de 97 % pour 2015.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Vu l'article 23 de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu l'article 18 de la loi 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Décide :

- De fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97 %.



# Conseil général ou conseil départemental ? ???

## Elections les 22 et 29 mars 2015



Le département remplit multiples fonctions pour le bien-être de ses concitoyens (affaires sociales, entretien des routes, réhabilitation des collèges...) Afin d'avoir des représentants élus sur tout le département, le territoire a été découpé en cantons. Ainsi chaque canton est représenté au conseil départemental et les décisions peuvent être prises équitablement pour tous les habitants.

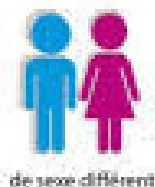
Ce sont ces nouveaux représentants que vous allez élire les 22 et 29 mars 2015. Alors comment ça marche ? Qu'est-ce qui a changé ?

Avant 2015

**1**  
Conseiller général par canton

En 2015

**2**  
Conseillers départementaux par canton



78 conseillers pour le département du Pas de Calais

### LE PAS-DE-CALAIS

— les nouvelles limites

**39** Cantons  
**78** Conseillers Départementaux

- |                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 Aire-sur-la-Lys     | 22 Carvin                 |
| 2 Arras 1             | 23 Desvres                |
| 3 Arras 2             | 24 Douvrin                |
| 4 Arras 3             | 25 Etaples                |
| 5 Auchel              | 26 Fruges                 |
| 6 Auxi-le-Château     | 27 Harnes                 |
| 7 Avesnes-le-Comte    | 28 Hénin-Beaumont 1       |
| 8 Avion               | 29 Hénin-Beaumont 2       |
| 9 Bapaume             | 30 Lens                   |
| 10 Berck              | 31 Liévin                 |
| 11 Béthune            | 32 Lillers                |
| 12 Beuvry             | 33 Longuenesse            |
| 13 Boulogne-sur-Mer 1 | 34 Lumbres                |
| 14 Boulogne-sur-Mer 2 | 35 Marck                  |
| 15 Brebières          | 36 Nœux-les-Mines         |
| 16 Bruay-la-Buissière | 37 Outreau                |
| 17 Bully-les-Mines    | 38 Saint-Omer             |
| 18 Calais 1           | 39 Saint-Pol-sur-Ternoise |
| 19 Calais 2           | 40 Wingles                |
| 20 Calais 3           |                           |



Le nouveau canton est défini sur des bases essentiellement démographiques. Le territoire de chaque canton est continu. Une commune de moins de 3 500 habitants doit être sur un seul canton : 39 cantons pour le département

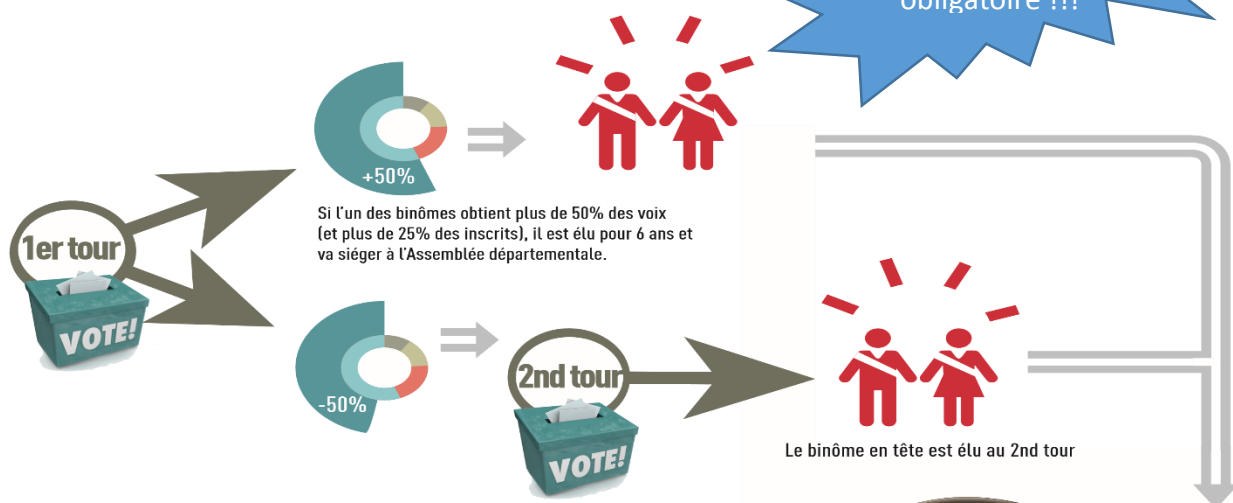
Le canton d'Aire sur la Lys comprend 17 communes des CC Artois Flandres et CC du Pays d'Aire.

Carte d'identité obligatoire !!!

VS

VS

Les candidats se présentent par binôme avec chacun un suppléant de même sexe



Si aucun des binômes n'obtient 50% des voix : il y a un second tour pour les binômes ayant obtenu des votes représentant au moins 12,5% des inscrits (ou les 2 premiers en voix si aucun n'a atteint des 12,5%).



# TELETHON 2014



Ce lundi 15 décembre s'est déroulée dans la salle de la Mairie de Guarbecque, la remise du chèque Téléthon 2014 à l'AFM représenté par Mr et Mme Storme, coordinateurs régionaux. Quelle belle surprise pour l'assemblée de découvrir la somme de 7012,69 Euros récoltés pour cette action Téléthon coordonnée par la municipalité. Le Téléthon Guarbecquois a connu un vif succès. Dans la continuité des années précédentes, le club Country et l'association Quad ont su fédérer avec une participation importante et une somme de deux fois 1000 Euros réattribuée au Téléthon. Après de nombreuses répétitions, la troupe du Téléthon est montée sur scène le samedi devant un public nombreux et



enthousiaste comme chaque année. Pour les nouveautés, le côté artistique a pris de l'ampleur avec une scène ouverte aux incroyables talents : chanteurs, danseuses, amateurs d'art martial, et l'incroyable Carl James dans une représentation de « Mentalisme ». 2 pièces de théâtre ont également été jouées par 2 troupes de collégiens et écoliers. Un côté sportif a été développé avec l'organisation d'une randonnée cyclo de 19km encadrée par le Cyclo Club de Guarbecque et la jeune association Guarbecquoise « Les Faux plats» (VTT et loisirs divers). En parallèle une marche de 9

km était encadrée par les Clubs Gymnastique et Tennis locaux. L'évènement Zumba a connu un vif succès avec une participation de 61 personnes. Le 5 et 6 décembre, divers stands ont été tenus par le Judo Club Acama, les écoles Daudet Perrault et Ste Bernadette, les amis de Laurent et diverses personnes investies par cette grande cause. Le fil rouge « vente de rose(s) » dynamisa toutes ces journées. N'oublions pas tous les bénévoles qui tiennent nos stands pâtisserie, buvette, restauration et nos sponsors nombreux et surtout un très grand merci aux bénévoles, aux donateurs associatifs, commerciaux et particuliers qui ont fait grimper cette cagnotte. Nous vous donnons rendez-vous pour le téléthon 2015.





# Les nouvelles activités périscolaires ont commencé !!!!!

Initiation aux Echecs avec M. Jossien



Initiation à l'escrime avec M. Gantois



Musicothérapie avec Mme Desrusme



Initiation au tir à l'Arc avec M. Gantois





# TAP : occuper son Temps Avec Passion !!!!!



*Activités manuelles avec Mme Joly*

*Activité chorale avec Mme Quimbez*

## Les TAP

Suivant la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires, la commission des affaires scolaires a organisé pour la période janvier/février des activités extrascolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h15 pour les élèves des classes élémentaires, animées par des intervenants locaux et/ou extérieurs.

Cette première période d'activité a rencontré un franc succès auprès des enfants.

Pour la période de mars/avril voici les activités proposées :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
CM1-CM2	Escrime	Badminton	Arts plastiques	Musicothérapie
CE1-CE2	Musicothérapie	Apprendre à dessiner la BD	Badminton	Chorale
CP	Echec	Chorale	Cuisine	Activités manuelles

La commission travaille actuellement sur les activités qu'elle proposera lors de la période de mai/juin.



# UN PROJET DE LA SOCIÉTÉ ARBOLYS : M. GILLES DUMUR CRÉE UNE RESIDENCE À GUARBECCQUE

Compte tenu du vieillissement de la population, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses et en meilleure santé. La qualité de vie, la prise de conscience d'entretenir convenablement notre corps, l'évolution des soins thérapeutiques contribuent à la longévité.

Bien vieillir demande une qualité de vie et un environnement adapté dans la vie de tous les jours. Rompre avec l'isolement des siens : la vie active prend trop le dessus sur les événements essentiels de la vie. L'éloignement professionnel de nos enfants ou l'absorption par leurs tâches quotidiennes éloignent parfois trop souvent les enfants de leurs parents âgés. Les parents ne veulent pas devenir une charge pour leurs enfants et, petit à petit, les distances se créent et les échanges se font moindre malgré toutes les technologies croissantes, ainsi va la Vie...



La maison inadaptée, l'éloignement des commerces, la solitude et l'isolement peuvent devenir un handicap pour une population de jeunes retraités. Le logement doit s'adapter à la longévité et accueillir les personnes qui ont envie d'en profiter. Le logement doit servir ses résidents. La régulation automatique de la chaleur été comme hiver doit contribuer écologiquement aux résidentiels. La maîtrise des consommations énergétiques et la qualité des matériaux de construction interviennent naturellement au bon fonctionnement de notre nouveau mode de vie.

La résidence d'avenir change. Dans la construction d'aujourd'hui la Réglementation Thermique Grenelle Environnement 2012 fixe un niveau de performance énergétique top performant. Contribuons dès aujourd'hui à créer notre avenir en matière de logement.

## ARBOLYS : Une résidence conçue et adaptée aux séniors dans un environnement bucolique ...



Le projet se situe en plein centre de la commune de Guarbecque dans une ancienne ferme au 15 rue Foch.

La propriété actuelle se situe dans un secteur classé par les Bâtiments de France. L'Eglise romane St Nicolas du XIIème siècle est classée monument historique et se situe à moins de 200 m. L'ensemble des parcelles a une superficie de plus d'un hectare, au cœur du village. La ferme voit un intérêt par son cachet existant à préserver. Le souhait est de modifier les espaces intérieurs afin d'y abriter les espaces de vie commune : salle commune, salle de sport avec possibilité de sport

aquatique éventuellement, petite cuisine commune pouvant offrir des moments d'échange entre locataires ou entre locataires et intervenants extérieurs si une demande se fait sentir.

Une chambre d'hôtes sera réalisée pour des touristes souhaitant partager des moments forts avec des séniors, ou des personnes souhaitant rendre visite à leur proche tout en gardant un peu d'intimité.

Chaque résident aura son autonomie mais la proximité des autres locataires maintiendra les relations humaines. Les logements seront construits dans le prolongement du corps de ferme existant. Le bâtiment complet répondra aux nouvelles normes en vigueur et sera parfaitement adapté



# L'ACCROISSEMENT DE LA LONGEVITE CONTRIBUE A IMAGINER UN LOGEMENT D'AVENIR ...

aux nouvelles exigences en qualité de confort. La résidence Arbolys possèdera un accès privé, avec portail coulissant pour la sécurité des résidents. 22 emplacements pour voitures sont prévus et un abri pour camping car également. Une borne de branchement pour les véhicules électriques est envisagée. Le nouveau bâtiment se fondra naturellement dans le futur parc qui permettra des balades paisibles avec, à l'horizon, un cours d'eau en limite de propriété : Le Guarbecque.



Les travaux commencés en novembre 2014 se déroulent sans mauvaises surprises.

Deux nouveaux bâtiments seront livrés en deux phases : une première tranche de travaux terminée à la fin de l'été 2015 et l'autre en

automne 2016. Pour la première phase, y compris les pièces communes, seront livrés ainsi que le gîte d'accueil, 3 T2 au R+1 de 24 à 45m<sup>2</sup>, 1 T2 en duplex de 47m<sup>2</sup>, 1 T3 au RDC de 63m<sup>2</sup> et 1 T4 de 73m<sup>2</sup>. Le T3 et T4 seront adaptés pour les PMR.

La seconde phase de travaux permettra de créer : 5 T2, 3 T3...

## Location des logements.

Le site [www.arbolys.com](http://www.arbolys.com) devrait ouvrir mi Mars 2015. Les informations complémentaires, tarifaires et les demandes de pré-réservation pourront ainsi être réalisées en ligne. Les locations pourraient commencer en octobre 2015, voire plus tôt.

## “LES FAUX PLATS” : UNE NOUVELLE ASSOCIATION À GUARBECQUE



Créée depuis le mois de septembre 2014, l'association “les faux plats” a été enfin officialisée après avoir roulé plus de 3 ans tous les dimanches et par tout temps. L'esprit du village est au Coeur de notre association “amitié, Plaisir et convivialité”. Notre siège social est au centre du village, au café “Le Campagnard” dont la propriétaire et amie est toujours présente pour nous aider. Depuis plus de 3 ans nous avons participé à plusieurs brevets VTT (Guarbecque, Burbure, Lespesses, Ham en Artois, Tournehem...)

Cette année nous avons organisé un parcours de 18 km pour le Téléthon avec nos amis du cyclo de Guarbecque. Tout cela dans la joie et la bonne humeur (encore merci à Carrefour Market de Berguette et la boucherie Lhomme pour leur implication ce jour là).



L'association a été créée par des amis de longues dates qui viennent de tous horizons (Wardrecque, Mametz, Isbergues, St Venant et une majorité de Guarbecquois).

Toute personne aimant la pratique du VTT mais surtout l'ambiance amicale et conviviale peut se renseigner et essayer cette pratique. Le VTT n'est pas la seule activité de l'association. Elle se réunit dans d'autres disciplines annexes (pétanque...)

Cette année nous organisons un repas campagnard le 30 mai à Guarbecque et souhaitons reconduire la journée du Téléthon.

Le président et les membres de l'association tiennent à remercier M. le Maire et les membres de son bureau d'avoir accepté de nous intégrer à la vie du village.



# Les Quarbecquois au salon de l'Agriculture à Paris

Dimanche 22 février, la commission culturelle de la commune organisait une sortie au Salon international de l'Agriculture. Au petit matin, 63 personnes ont pris place dans le bus, direction Paris.

Porte de Versailles, le salon est installé sur un site réparti pour l'événement en sept pavillons.

Dans chacun d'eux, on pouvait découvrir les produits du terroir et d'outre-mer, les délices du monde et bien sûr les animaux de la ferme.

Une des étapes incontournables de la journée: une petite visite à Filouse, la mascotte 2015.

Chaque participant a pu apprécier les dégustations offertes tout au long du parcours. Une journée bien remplie et appréciée de tous.

Prochainement, la commission culturelle vous proposera une sortie au Louvre-Lens.



## Illuminations de Noël

Noël, fête de la joie et de la lumière. Début décembre des façades et jardins se sont illuminés pour la joie des petits et des grands. Comme chaque année, les membres du Comité des Fêtes ont sillonné le village en deux groupes et les notations ont été additionnées. Il a été difficile de récompenser, pour des raisons financières tous les participants. Une vidéo des maisons primées a été projetée et nous

avons eu le plaisir de découvrir la collection privée de poupées et de décorations de Noël d'Isabelle

QUINBETZ. Merci à vous qui avez, grâce à votre créativité, donné la magie de Noël à notre village.



Les personnes récompensées aux maisons illuminées

Jean ROGER – Didier DEPAEUW – Eddy HOFFER – Jacques TRANELLE – Dany BODART – Jean-Michel MASSENOT – Mickaël DONDAINE – Mr RABOUILLE – Eric LEGRAIN – Carlo DI CESARE – Dominique VIART



# INFORMATION SUR VOTRE FACTURATION D'EAU

F É V R I E R 2 0 1 5

le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Isbergues, Molinghem, Berguette, Guarbecque, Ham-en-Artois et Lambres-lez-Aire vient de renouveler le contrat de délégation du service d'eau potable. Portant sur une durée de 11 ans et remporté par SAUR, il est appliqué sur les 6 communes du syndicat depuis le 2 février 2015. Il se caractérise notamment par une baisse des tarifs, une modernisation de l'exploitation et un renforcement du service de proximité. **La transition entre les deux entreprises va induire plusieurs facturations.**

## UNE DERNIÈRE FACTURE DE VEOLIA

Veolia a procédé à un relevé des compteurs fin janvier, accompagné d'agents de la société SAUR.

Veolia va facturer à **tous les abonnés**, avant fin février, la consommation faite entre le relevé annuel de novembre et celui de fin janvier. Voici les différents cas de figure en fonction de votre situation :

### **Vous êtes mensualisé chez Veolia :**

Les abonnés mensualisés auparavant chez Veolia ont déjà eu un retrait en janvier correspondant au 1/10ème de la consommation de l'année précédente.

Une régularisation sera faite sur cette facture de février. Vous recevrez un courrier de SAUR vous détaillant l'échéancier qui vous sera proposé pour l'année 2015.

### **Vous n'êtes PAS mensualisé chez Veolia :**

Pour les abonnés conservant les 4 factures trimestrielles, les factures seront émises par SAUR dans les mêmes conditions qu'auparavant. Si vous avez demandé le prélèvement automatique de ces factures, auprès de SAUR, cela sera pris en compte dès la première facture SAUR. Un courrier de cette Société vous parviendra vous donnant les détails de cette opération.

### **Vous avez fait une demande de mensualisation à SAUR :**

Pour les anciens abonnés mensualisés et ceux qui ont exprimé le désir de prélèvements mensualisés en retour du courrier adressé par SAUR, vous recevrez un courrier vous détaillant l'échéancier qui vous sera proposé pour l'année 2015.

## UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

### **UNE PERMANENCE À ISBERGUES**

Pour répondre à vos dernières interrogations, une permanence « Accueil clientèle » sera effective à compter du **2 mars 2015** à la pépinière d'entreprises, **Zone Artisanale du Mont de Cocagne à Isbergues.**

### **Horaires :**

**du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00**

Vous pouvez aussi effectuer vos démarches par internet sur [www.saurclient.com](http://www.saurclient.com)

### **A PROPOS DE SAUR**



Acteur de la gestion déléguée de services à l'environnement, Saur accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets d'aménagement liés à l'eau. La Direction Régionale Picardie Artois Flandres est située à Compiègne et compte plus de 300 agents, chimistes, ingénieurs et experts pour vous apporter un service de qualité. Plus d'informations sur [www.saur.com](http://www.saur.com)





# 6<sup>ème</sup> FETE DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT :

plein de surprises à ne pas manquer !!!!!

**Samedi 21 mars 2015**

**Soirée contée à la salle Polyvalente de Guarbecque  
19h00**


Un conte traditionnel sur les régions de France vous sera raconté pour l'amusement de tous incluant une soupe au cresson (offerte) par la confrérie du cresson de Norrent Fontes.

Entrée : 3 euros (gratuit pour les -12ans).



**Dimanche 22 mars 2015**

**6<sup>ème</sup> édition de la fête du terroir et de l'artisanat  
De 10h à 18h**

- ❖ **Départ à 11h** de la salle des fêtes pour une balade guidée de 3km incluant la visite de l'église.
- ❖ **A partir de 14h** : Atelier Poterie avec l'encadrement d'un professionnel pour petits et grands (gratuit)
- ❖ **12h30 et 15h30** « Coaching cuisine » vous fera des démonstrations de recettes salées et sucrées. Des idées déco à ne pas manquer !!! 
- ❖ **Toute la journée** :
  - Producteurs et artisans locaux avec démonstrations de leur savoir-faire.
  - Découverte des animaux de la ferme (ânes, poney, animaux de la basse-cour)
  - Sculpture de fruits et légumes sur place
  - Jeux d'antan pour l'amusement de tous
  - Balade en calèche dans Guarbecque
  - Atelier photo : Atelier photo par un photographe dans un décor atypique campagnard. (participation de 1€)



**Les étudiantes de BTS vous ont  
préparé une sacrée fête !!!**



**Restauration assurée toute la journée par la Guarlette St Nicolas**

**Chapiteau chauffé et ambiance guinguette assurée par un accordéoniste**



# Country Dancing Club de Guarbecque



**Lionel Cuvelier**  
Champion de France 2012  
Vice-champion France 2013  
Champion du monde WODF  
2011 - 2012 - 2013

**René Guylline**  
Chanteur Country

**Sandy & Thierry**  
Chanteurs du groupe  
Prairie Dogs

## FETE SES 10 ANS DE CREATION

**DIMANCHE 12 AVRIL 2015**

Pass - Journée

adultes : 15 euros comprenant :

- \* Initiations avec Lionel Cuvelier dès 10h30
- \* Repas western dansant à 13h00 - 14h00 (canyon meal, 1 boisson, american sweet)
- \* Entrée du bal à 14h00 (petite restauration)
- \* Accès gratuit aux jeux western et anciens
- \* 1 promenade en calèche offerte

enfants : 5 euros avec  
menu enfant + 1 boisson + accès gratuit aux jeux

Debut des  
10h30

Salle des fêtes

Réservation :

03-21-02-98-81

cdcguarbecque@yahoo.fr

Entrée bal :  
5 euros

**JEUX SOUS  
CHAPITEAU**

**PROMENADE  
EN CALECHE**

Pour valider la réservation, les repas sont à régler (chèques ou espèces) auprès de M HELLEBOID Jean-Noël, 08 ruelle 62330 - GUARBECCQUE, avant le 05 avril 2015.

Nombre repas adultes : ..... X 15 euros = ..... euros ) total : ..... euros

Nombre de repas enfants : ..... X 5 euros = ..... euros )

Les bons de repas seront à retirer à l'entrée de la salle le 12 avril 2015.

I.P.N.S.

Le Country Dancing Club de Guarbecque fêtera en 2015 ses 10 ans d'existence. Beaucoup de chemin parcouru depuis juillet 2005 ou, au cours de la brocante de la rue Foch, eut lieu la 1<sup>ère</sup> démonstration de danse country devant la salle des fêtes.

Ce sont près de 400 personnes qui sont passées par le club pour apprendre la danse country depuis que Martine et Jean-Noël se sont lancés dans cette aventure. Cela représente également une vingtaine d'animateurs et d'animatrices formés au club qui ont ouvert leur club, avec des fortunes diverses.

Le club accueille, encore aujourd'hui, des adhérents venus des villages sur un rayon de 30 km autour de Guarbecque et fait figure de « gros club » avec ses quelques 60 adhérents.

Nous en profitons pour remercier les municipalités de Guarbecque qui nous ont apporté leur soutien et leur aide depuis ces 10 ans.

Ce sera l'occasion de faire la fête et pour la circonstance nous avons cherché à marquer cet événement aussi dignement que possible.

Lionel Cuvelier, champion de France et plusieurs fois champion du monde de danse country, issu du club de Gravelines, nous fera l'amitié d'une initiation et de la démonstration d'une partie de son programme de concours.

René Guylline, notre ami belge, grand routier de la country music, vous ravira de sa voix chaude sur des classiques country, parfois repris par les stars françaises.

Sandy et Thierry du groupe Prairie - Dogs compléteront le spectacle pour le plaisir des danseurs et des spectateurs qui viendront se plonger dans l'ambiance de la musique country et western.

Un repas de style western, des jeux cowboy et anciens sous chapiteau pour tester votre adresse, des promenades en calèche, de la danse, du spectacle, le club et ses bénévoles auront tout ce qu'il faut pour vous faire passer un bon après-midi.

Un jean, une chemise à carreaux, un foulard autour du cou, un chapeau si vous pouvez et vous serez prêts pour entrer dans l'univers du far-west.

Les places seront limitées alors pensez à réserver votre journée du dimanche 12 avril 2015, ce sera « Wild West » à Guarbecque.



# Quelques travaux...



Pour une question de sécurité, il a été nécessaire d'abattre 3 sapins dans le parc de la rue des Fleurs. Elagage rue des Fusillés et parc rue des Fleurs



Avant



Après  
Remise en état du parking du nouveau cimetière



Pose d'un brise vue à l'école Daudet Perrault

Remise en état et en peinture des meubles de la salle polyvalente



Réaménagement des abords de la salle des fêtes

## Dégradations



Une série d'incivilités a eu lieu dans notre village fin février. Des bâtiments publics ont été salis.

Ces dégradations ont un coût pour notre collectivité : temps passé par les services techniques pour le nettoyage et l'achat de matériel pour les réparations.

### Rappel de la loi

Le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui, pour son seul plaisir ou dans un but de nuisance. Sont considérés comme des actes de vandalisme : les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur une façade ou un véhicule.

### Peines encourues

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour avoir réalisé un tag est de : **3750 € d'amende**



Dépôt sauvage le long de l'ancienne voie ferrée

La gendarmerie d'Isbergues a été prévenue et enquête sur ces 2 faits.



### Décès



Souvenir et condoléances aux familles de

**Alain MARION**

Décédé le 22 mars 2014 à Molinghem à l'âge de 62 ans.

**Sylvia VINCENT**

Décédée le 03 janvier à Isbergues à l'âge de 46 ans.

**Jean HELLEBOID**

Décédé le 11 janvier à Guarbecque à l'âge de 83 ans.

**Juline FIANCETTE**

Décédée le 26 janvier à Lille à l'âge de 26 ans.

**Germaine WANTIEZ**

Décédée le 10 février à Beuvry à l'âge de 84 ans.

**Francis MOSSE**

Décédé le 24 février à Béthune à l'âge de 82 ans.



### Concours photo

Le concours photo de fin d'année est déjà ouvert, vous pouvez déjà nous faire parvenir vos photos. Le thème abordé cette année est « nos animaux domestiques et de nos campagnes ». Les meilleures photos trouveront place dans le calendrier de 2016.

**Rappel règlement :** Pour participer, il vous suffit de déposer en mairie vos photos, à raison de 3 maximum par famille, sur papier photo 10x15, avec les nom et prénom inscrits au dos, et sans aucune retouche.

### Nouveaux Guarbecquois

Les nouveaux arrivants doivent venir se présenter en mairie, dès leur emménagement effectué.

Cela permet de connaître en temps réel les effectifs de Guarbecque, de procéder aux inscriptions sur les listes électorales mais aussi de faire plus ample connaissance avec les nouveaux venus lors d'une cérémonie organisée par la mairie en leur honneur.



L'Insee réalise, entre le 23 mars et le 15 avril 2015, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur chargé de les interroger.

L'enquêteur est muni d'une carte officielle et est tenu au secret professionnel, les réponses à cette enquête resteront donc anonymes.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



### Louvre-Lens

La commission culturelle organise une sortie en bus au Louvre-Lens le **dimanche 26 avril**.

Pour nous accompagner, il vous suffit de vous inscrire dès à présent en mairie et ce jusqu'au vendredi 03 avril.



Le départ est prévu à 13h30 et le retour à 19h00.

Un rafraichissement vous sera offert.

### Exposition Culturelle : « Copains d'avant » Quand j'étais à l'école...

En octobre 2015, la commission culturelle organisera une exposition sur le thème de l'école (d'antan à aujourd'hui) où sera exposée l'évolution de l'école du temps de nos aînés à celui de nos enfants.

Pour cela, nous sommes à la recherche de tout élément correspondant à ce thème : **vieilles photos (vos photos de classe !!), matériels pédagogiques, anciens bureaux, tables, plumes, encriers ...**

Nous sollicitons donc tous les villageois, si c'est votre cas, merci de contacter la mairie. Les photos seront scannées et rendues rapidement.

### Parcours du cœur dimanche 29 mars 2015

Les Parcours du Cœur sont la plus grande opération de prévention-santé organisée en France. Cette année, les parcours du cœur auront lieu à Berguette. Les départs s'effectueront de 8H30 à 11H de la salle de la cantine de l'école « Francis BILLIAU », rue des écoles.

Venez nombreux.



# Les 100 ans de Léonie Dubuisson



Le 23 février 2015, Léonie DUBUISSON a fêté ses 100 printemps entourée d'une délégation du Conseil Municipal, de son fils adoptif, de ses amis, des membres du personnel de la Maison de Retraite des Remparts à Lillers.

Léonie est née le 22 février 1915 à Guarbecque, Place St Nicolas, « juste devant l'église » s'amuse t-elle à nous préciser.



Elle est la quatrième d'une famille de huit enfants. La vie au début du siècle dernier était difficile. Le travail ne lui faisait pas peur, elle a travaillé dans les champs pendant la guerre pour envoyer des colis à ses frères prisonniers en Allemagne. Elle a connu les terribles bombardements qui se sont abattus sur le village, les nombreuses maisons devenues inhabitables et les 21 victimes.

Elle s'est entièrement dévouée pour ses parents et ses frères. « Je n'ai pas pris le temps de me marier dit-elle gaiement, mais j'aimais danser et chanter ».

Léonie aimait les enfants et a travaillé pendant trente et un ans comme femme de ménage à l'école communale. Vouée à aider son prochain, elle a élevé Laurent à la mort accidentelle de ses parents. Il l'entoure depuis de toute son affection.

Léonie a été pendant de nombreuses années la doyenne du repas des aînés organisé par la Municipalité. Elle était très fière quand Monsieur le Maire lui offrait un cadeau et qu'il posait avec elle pour la traditionnelle photo.



Léonie ne connaît pas l'ennui, elle a un esprit très vif, elle est enjouée et c'est avec plaisir qu'elle fait la conversation, le seul souci est sa surdité. Elle y remédie avec des écouteurs pour regarder la télévision, et ainsi participer aux jeux télévisés. Elle fait des jeux intellectuels et prend plaisir à connaître la vie de notre village par nos journaux et surtout notre petit calendrier qu'elle reçoit au cours de ses visites. A la fin de l'amicale réception qui a marqué son anniversaire, quand en chœur nous avons chanté, « on n'a pas tous les jours 100 ans », deux de ses amies l'ont aidée à se lever et à esquisser un petit pas de danse.

Au nom de tous ses amis, nous lui souhaitons un bon anniversaire et qu'elle conserve encore longtemps sa joie de vivre.